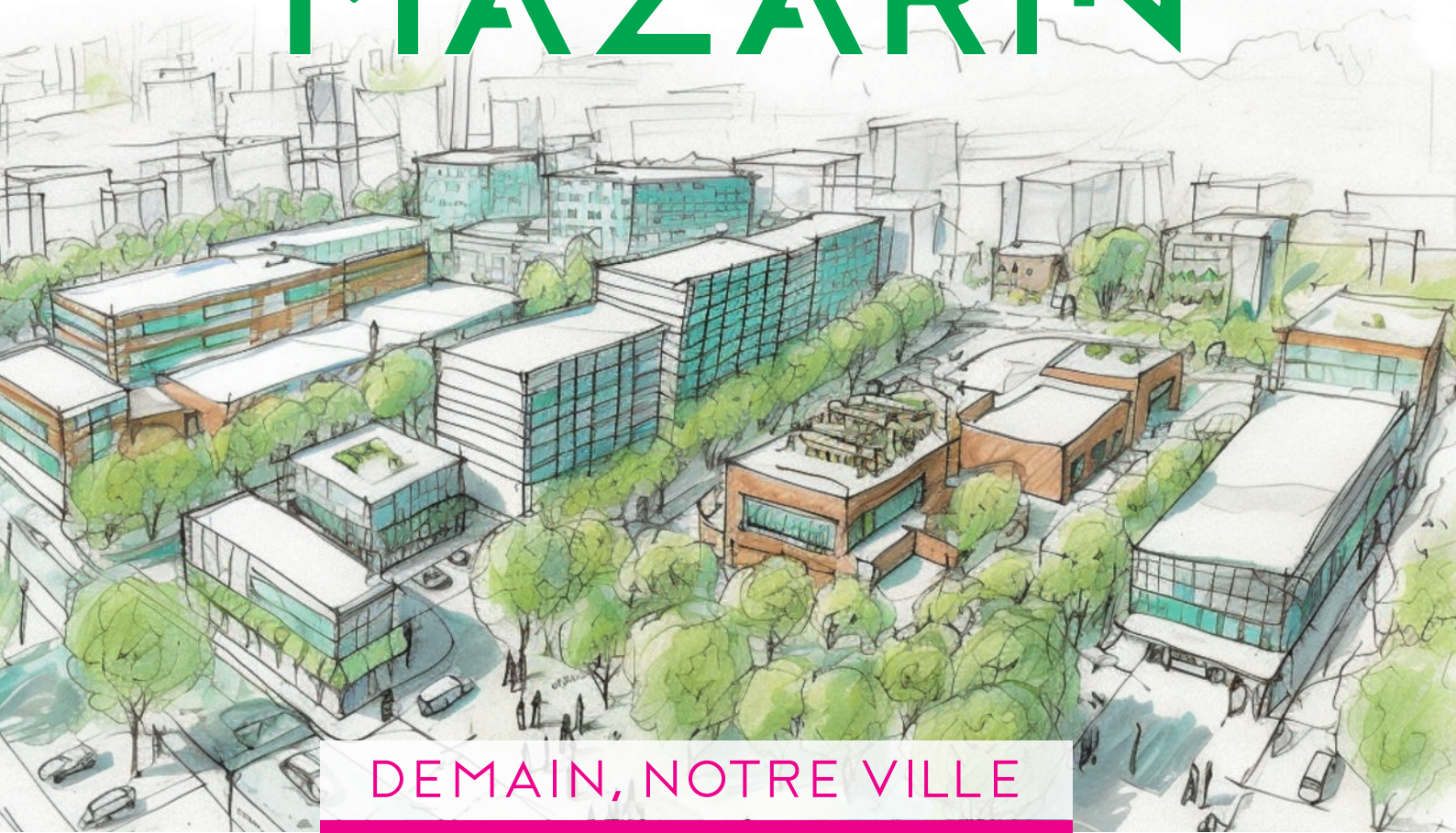




# CHILLY MAZARIN



DEMAIN, NOTRE VILLE

**ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR :**

- LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
- LA MISE EN CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS DES LOTISSEMENTS

# À VOUS LA PAROLE !



## ENTRETIEN AVEC RAFIKA REZGUI

### RAFIKA REZGUI

**La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été votre première prise de décision, dès votre entrée en fonction, en tant que Maire de Chilly-Mazarin en 2020 ? Pourquoi avez-vous choisi de prioriser ce chantier ?**

Le PLU voté en 2018 et modifié en 2019 promettait Chilly-Mazarin à une urbanisation massive avec l'objectif d'atteindre 25 000 habitants d'ici 2025 alors que notre ville compte 20 000 habitants. En témoigne le projet de construction d'un nouveau quartier à la place de l'entreprise Découflé (664 logements y étaient prévus) en plus du projet sur le terrain des Dînes-Chiens à côté de la police de l'autoroute qui prévoyait un hôtel et une résidence étudiante (90 chambres d'hôtel et 119 logements étudiants) et 220 logements à la place de la MJC, démolie en 2015. Tous ces projets de constructions, en bordure d'autoroute, n'avaient pas été concertés avec les habitants, pas même les voisins directs.

En 2020, les Chiroquois ont clairement exprimé leur préférence pour le projet de ville porté par mon équipe : faire de Chilly-Mazarin une ville qui respire.

C'est pourquoi, dès le 1<sup>er</sup> conseil municipal après notre prise de fonction, nous avons pris des décisions pour stopper les projets incohérents et excessifs en instaurant des périmètres d'études et nous avons lancé la procédure de révision générale du plan local d'urbanisme. Ces décisions démontrent que nous respectons nos engagements pris devant les Chiroquois.

Elles sont aussi un signal fort pour ceux qui aspiraient à réaliser des projets non voulus par les Chiroquois. Enfin, la révision d'un PLU est un processus long et soumis à une réglementation complexe. C'est pour cela qu'il fallait lancer ce chantier très vite.

**Quelle a été la méthode utilisée pour élaborer ce nouveau PLU ?**

Être Maire c'est exercer un mandat confié par les habitants pour administrer la ville et répondre aux besoins, parfois contradictoires, des Chiroquois.

Pour toujours garder le cap de l'intérêt général, j'ai à cœur de mettre en œuvre une méthode qui favorise l'implication

du plus grand nombre : écouter d'abord, puis décider dans la concertation et enfin agir en transparence.

Alors que les lois et règlements renvoient la concertation à la fin du processus - l'enquête publique qui s'ouvrira dans quelques jours - la municipalité a fait le choix d'associer les Chiroquois à toutes les étapes de l'élaboration du futur PLU. Avec les réunions publiques, la grande enquête, les discussions de quartiers ou encore les ateliers d'urbanisme, nous avons développé différents formats de concertation pour expliquer le rôle du PLU, décrypter la réglementation à laquelle les villes sont soumises pour l'aménagement de leur territoire et recueillir les attentes et propositions des habitants et des acteurs locaux.

Aujourd'hui, une nouvelle étape s'ouvre : celle de l'enquête publique. J'invite les Chiroquois à y prendre part en exprimant leurs avis. Le PLU concerne toute la commune et tous les habitants.



### **Pouvez-vous nous préciser quels sont vos objectifs déclinés dans ce nouveau PLU ?**

Nos objectifs sont multiples et se complètent.

Nous voulons une ville où les Chiroquois vivent bien, à toutes les étapes et à tous les âges de la vie. Cela signifie que les jeunes comme les seniors, y compris ceux qui sont concernés par la perte d'autonomie, doivent pouvoir continuer à habiter dans notre ville, y trouver le logement qui correspond à leur situation et disposer des services qui facilitent leur quotidien. Les quartiers pavillonnaires, qui font le charme de notre ville, seront préservés des constructions d'immeubles et nous privilégierons le renouvellement des secteurs déjà urbanisés pour y prévoir la réalisation de logements qui répondent aux besoins des Chiroquois.

Nous voulons aussi que Chilly-Mazarin renoue avec son ambition économique. Notre territoire est au cœur d'un écosystème économique très dynamique. La proximité avec la plateforme d'Orly et le pôle d'affaires de Massy, comme notre appartenance à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay sont des atouts considérables qui doivent rendre notre Ville plus attractive.

En favorisant l'implantation des entreprises, nous facilitons la création d'emplois et nous offrons des perspectives pour les actifs comme pour ceux qui aspirent à entrer dans le marché du travail. Enfin, nous sommes convaincus que les enjeux écologiques et le mieux vivre en bonne santé doivent être pris en compte dans l'aménagement de la ville. Nous faisons le choix de préserver

les espaces agricoles qui constituent des poumons verts pour notre ville et de développer la nature en ville pour favoriser la biodiversité et faire respirer la ville. De même, les constructions à proximité de l'autoroute seront mieux encadrées pour limiter l'exposition des habitants aux sources de pollutions.

### **Le PLU est soumis à l'avis de l'Etat qui impose la construction de logements. Comment articulez-vous vos objectifs avec ceux de l'État ?**

Il est important de souligner que ce PLU n'a pas vocation à figer notre ville dans sa situation actuelle. Notre commune doit pouvoir continuer à se développer pour répondre aux besoins de ses habitants et tirer partie de la dynamique impulsée par la Communauté d'agglomération Paris-Saclay et les pôles économiques voisins. Néanmoins, l'évolution de la ville doit pouvoir se réaliser de façon maîtrisée et cohérente.

Plusieurs lois s'imposent à nous : en particulier la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) qui

fixe un objectif de 25 % de logements sociaux dans les communes et la loi Climat et Résilience qui fixe les objectifs du ZAN (Zéro Artificialisation Nette). Notre devoir d'élus de la République est de respecter la loi et de ne pas exposer notre ville à des amendes prélevées sur le budget communal. Par ailleurs, les logements sociaux répondent à la demande locale de nombreux Chiroquois. La liste des demandeurs de logement ce n'est pas qu'un fichier.

Ce sont des hommes et femmes, des jeunes qui veulent décohabiter ou encore des couples qui se séparent, qui aspirent à vivre dans des conditions dignes et à payer des loyers supportables pour leurs revenus. Il est important d'apporter des réponses à ces besoins réels.

Ainsi, nous prévoyons de permettre la construction de logements mais ni dans les mêmes volumes, ni au même rythme que ce que prévoit le PLU adopté en 2018/2019 et qui allait beaucoup plus loin que les objectifs fixés par l'État.

Concrètement, le nouveau PLU qui est soumis à l'enquête publique diminue considérablement les objectifs de construction

du PLU 2018/2019 qui visaient 25 000 habitants en 2025. Le nombre prévisionnel de constructions de ce nouveau PLU passe ainsi à moins de 1000 logements à horizon 2032.

Faire de Chilly-Mazarin une ville à taille humaine et attractive n'est pas un slogan. C'est un objectif que nous voulons réaliser avec et pour les Chiroquois.

“ **Être Maire c'est exercer un mandat confié par les habitants pour administrer la ville et répondre aux besoins, parfois contradictoires, des Chiroquois. Pour toujours garder le cap de l'intérêt général, j'ai à cœur de mettre en œuvre une méthode qui favorise l'implication du plus grand nombre : écouter d'abord, puis décider dans la concertation et enfin agir en transparence.** ”

# QU'EST-CE QUE LE PLU ?

Le PLU organise l'avenir du territoire de Chilly-Mazarin en anticipant ses évolutions afin de mieux les maîtriser et les coordonner en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services. Il indique les règles qui s'imposent à tous selon le type de construction.

Le PLU est ainsi, un document juridique déterminant la destination des sols sur l'ensemble du territoire à savoir les droits à construire de chaque parcelle privée. Il sert de référence pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir, déclaration de travaux, etc.)

## RÉVISER LE PLU : POURQUOI ?

### CORRIGER LES ERREURS ET MANQUES IMPORTANTS DU PLU VOTÉ DÉFINITIVEMENT EN 2019



**Une urbanisation excessive de la commune : + 2680 logements en 11 ans (2016-2027) contre seulement 1 300 fixés** par le Schéma Directeur Régional Île-de-France : plus de 25 600 habitants en 2027 contre 19 500 en 2016.



**Mais aussi :** l'absence de concertation avec les habitants, la faible anticipation des évolutions législatives et réglementaires, l'inadaptation des besoins en équipements (culture, sport, éducation etc.), les réponses insuffisantes face aux urgences écologique et climatique, aux conditions de circulation automobile et aux mobilités durables.



**Un projet démesuré au cœur du site dit Découflé** (664 logements sans prise en compte des problèmes de déplacement, environnementaux et de santé publique).

### UN PROJET POUR UNE URBANISATION MAÎTRISÉE

Le projet actuel de révision du PLU de 2019 a pour objectif principalement de :



Réduire les objectifs quantitatifs de construction pour rester une ville à taille humaine.



Protéger les zones pavillonnaires, les espaces verts et agricoles de la commune.



Pérenniser la vocation économique du site autour de Sanofi pour créer des emplois et richesses économiques pour notre territoire.



Intégrer les évolutions législatives et réglementaires (Loi Climat et Résilience,...).



Prévoir une offre d'équipements pour accompagner les besoins des habitants.



Valoriser le commerce de proximité et promouvoir le développement économique du territoire.



Réduire les nuisances et pollutions subies par les Chiroquois (air, bruit, inondations,...).



Améliorer la qualité des déplacements (décongestion automobile et circulations douces amplifiées).



Réviser le Plan Local d'Urbanisme dans une démarche de concertation approfondie et continue avec les Chiroquois.

### OÙ EN EST-ON DE LA RÉVISION ?

■ 9 MARS 2023 ■ 9 JUIN 2023 ■ 3 OCTOBRE 2023 ■ DU 4 OCTOBRE AU 4 NOVEMBRE 2023 ■ DÉCEMBRE 2023 ■ 22 JANVIER 2024



Réunion publique de concertation du PLU



Arrêt (vote) du projet par le Conseil municipal



Réunion publique



Enquête publique pour 1 mois



Rapport de conclusions du commissaire enquêteur



Vote par le Conseil municipal du projet définitif de PLU

Nous sommes ici  
3 octobre : Réunion publique de concertation

## QUE DIT LE PADD ?

Le Projet d'Aménagement et de Développements Durables (PADD) définit la vision de Chilly-Mazarin pour la prochaine décennie. Il combine le développement économique et social, l'environnement et l'urbanisme. Il se décline en 3 axes et 8 objectifs.

### 3 GRANDS AXES ET 8 OBJECTIFS

#### 1. UNE VILLE AMBITIEUSE ET QUI RAYONNE

**Valoriser la position de notre commune comme porte d'entrée de Paris-Saclay et interface avec le pôle d'Orly.**

- Assurer l'attractivité et le rayonnement économique de notre commune dans le Sud de l'Île-de-France.
- Favoriser le développement de liaisons supra-communales\* et œuvrer pour des entrées de ville requalifiées et plus apaisées.
  - Renforcer l'insertion de Chilly-Mazarin dans les trames écologiques et agricoles régionales.

*\*Au-delà du seul territoire de Chilly-Mazarin.*



#### 2. UNE VILLE DYNAMIQUE

**Renouveler notre bâti dégradé en veillant à ce que les nouveaux projets facilitent les rencontres entre habitants.**

- Accompagner un développement démographique et résidentiel maîtrisé dans des quartiers vivants, aux lieux de sociabilité renouvelés.
- Valoriser et mettre en lien les éléments du patrimoine et du paysage communal.
- Faciliter des mobilités fluides et diversifiées au sein de la commune.



#### 3. UNE VILLE QUI RESPIRE

**Accroître la qualité de notre cadre de vie et atténuer les sources de pollution et leurs impacts.**

- Renforcer et diversifier la présence de la ville dans la trame verte et bleue régionale et en faire un fondement de notre cadre de vie à préserver.
  - Faire de Chilly-Mazarin une ville plus apaisée en réduisant les nuisances (bruit, qualité de l'air...) et en renforçant sa résistance aux risques environnementaux, notamment climatiques.



# LES OAP, C'EST QUOI ?

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation décrivent de manière concrète et précise la stratégie de la Ville pour réaliser les objectifs et l'aménagement de son territoire. Elles sont aussi la réponse aux enjeux locaux et aux obligations fixées par la Loi : les besoins des habitants, les exigences de la Loi Solidarité et Renouveau Urbains (SRU - décembre 2000) ou bien encore de la loi Climat et Résilience (août 2021), etc. Toutes les futures demandes d'autorisation d'urbanisme devront être compatibles avec les OAP thématiques et sectorielles.

**Les OAP thématiques** traduisent l'ambition de la Municipalité de faire de Chilly-Mazarin une ville résiliente qui assume la transition écologique (page 6 & 7).

**Les OAP sectorielles** sont définies sur une zone géographique circonscrite. Elles déclinent spatialement l'ambition de la municipalité à l'échelle d'un secteur bien précis et défini. (pages 8 & 9)

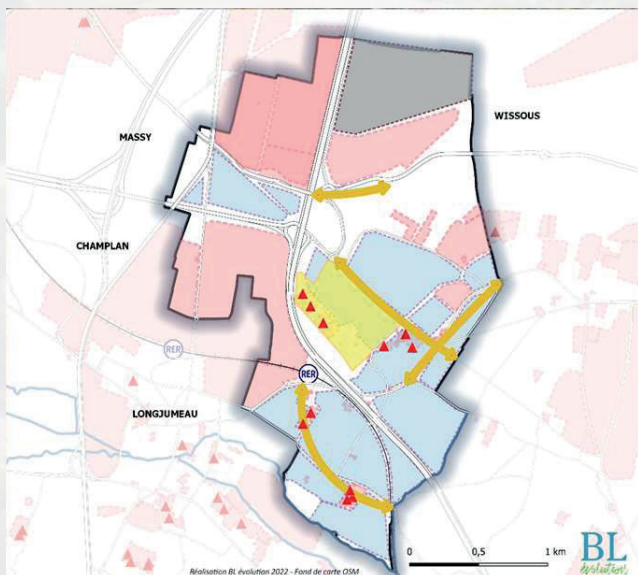
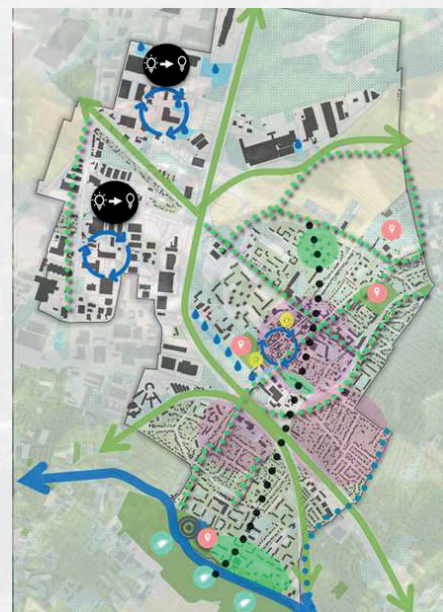
## LES OAP THÉMATIQUES

### ÉCOLOGIE



#### VALORISER LE CADRE ENVIRONNEMENTAL

- Préserver et développer la biodiversité (habitat, faune, flore,...).
- Protéger et valoriser la qualité de vie des habitants.
- Protéger et valoriser le patrimoine naturel existant (parcs, espaces naturels et agricoles, bois de Saint-Eloi,...).



#### PROMOUVOIR LES MODES DE DÉPLACEMENTS ALTERNATIFS

### MOBILITÉS



- Développer l'intermodalité des transports en commun.
- Créer un véritable maillage cyclable et encourager le stationnement des vélos.
- Encourager l'électrification des places de stationnement.
- Créer une nouvelle liaison par la réalisation d'une passerelle pour piétons et cycles, au-dessus de l'A6.

CLIMAT  
AIR SANTÉ



### AMÉLIORER LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

- Protéger la santé des Chiroquois en limitant l'exposition aux risques et nuisances liées aux infrastructures de transport (qualité de l'air, nuisances aériennes, nuisances du trafic routier,...) et en créant un maillage d'espaces de santé ouverts et végétalisés.
- Répondre aux enjeux du changement climatique en adaptant l'urbanisme de la commune pour mieux lutter contre les zones de chaleur et réduire les consommations énergétiques.



### LE MOT DE L'ÉLUE



«Ce nouveau PLU nous permet de changer la donne et de tenir nos engagements en matière de transition écologique. Nous avons souhaité que ce projet traduise notre engagement en faveur d'une ville qui respire.

Cela passe par la réduction des objectifs de construction de l'ancien PLU mais cela nécessite aussi une réelle adaptation de la commune face aux dérèglements climatiques et de réduction des gaz à effet de serre.

Les OAP thématiques en sont la démonstration. Les avancées pourront être déterminantes pour notre territoire avec des actes forts notamment pour conserver

et préserver nos espaces naturels, renforcer la biodiversité au bénéfice des Chiroquois. Notre ambition est aussi de développer des mobilités durables en ouvrant la voie à la création d'un véritable parcours cyclable sur la commune, qui sera traduit dans notre futur plan vélo, mais aussi en permettant de développer les modes de transports de demain. Il y a aussi un enjeu de santé pour lequel l'OAP du même nom apporte une réponse en permettant de mieux nous protéger contre les nuisances de tout type et la création d'un maillage d'espaces naturels accessibles à tous. »

**Karine GREMION**

Adjointe en charge de la Transition écologique  
et la Protection animale

# LES OAP SECTORIELLES

Les OAP sectorielles sont définies sur une zone géographique circonscrite. Elles déclinent spatialement l'ambition de la municipalité à l'échelle d'un secteur bien précis et défini). À la différence des OAP thématiques, les OAP dites sectorielles définissent des secteurs préférentiels d'aménagement

et de renouvellement sur la ville, c'est-à-dire sur un périmètre géographique bien précis. En voici les clefs de compréhension pour les 5 OAP prévues dans le projet de nouveau PLU.

## 1 OAP MAZARIN

- Structurer les projets issus des cessions à venir
- Améliorer l'offre commerciale et développer l'offre résidentielle
- Assurer un réseau de liaisons douces et des continuités écologiques en entrée de ville
- Conserver les espaces verts et les alignements d'arbres



## OAP BROSSETTE 2

- Affirmer la cohérence du cœur de ville
- Conforter les axes commerciaux et de services de proximité existants
- Retrouver un agencement architectural harmonieux

## 3 OAP CONVERGENCES

- Structurer un secteur à rayonnement intercommunal aux interfaces de pôles économiques et urbains pour anticiper le départ de l'entreprise Sanofi
- Affirmer la vocation économique, la multimodalité du secteur et sa lisibilité
- Tirer parti de l'arrivée de la future ligne du tram T12 prévue en décembre 2023
- Créer une passerelle piétonne et cyclable de part et d'autre de l'autoroute A6







## OAP MAISONS DE VILLE 4

- Affirmer la cohérence du centre historique de ville
- Développer la diversification résidentielle
- Favoriser un parcours résidentiel attendu des Chiroquois
- Préserver l'identité du « vieux Chilly » et sa qualité patrimoniale

## 5 OAP ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

- Accompagner la stratégie économique de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay
- Requalifier les parcs d'activités pour une meilleure fonctionnalité (perméabilité, accessibilité, mutualisation et une meilleure prise en compte des exigences environnementales),
- Reconquérir la qualité de l'entrée de ville (paysage et espace public) en encadrant la mutation de ces espaces



### LE MOT DE L'ÉLU



«Avec ce nouveau PLU et les OAP sectorielles plus particulièrement, nous nous efforçons de répondre à la question : Quelle ville imaginons-nous pour demain ?

Souhaitons-nous, comme le prévoyait le projet de la précédente municipalité, une ville surdensifiée avec 2 000 logements disséminés, non coordonnés, grignotant les espaces naturels et agricoles et dénaturant les équilibres de notre ville et l'identité de nos quartiers ? Ou bien comme le

prévoit ce PLU, souhaitons-nous maîtriser l'urbanisation en réduisant les objectifs initiaux de construction et garder une ville à taille humaine ? Les OAP contribuent à aller en ce sens en permettant, sur des secteurs géographiques bien précis, de répondre aux besoins des Chiroquois comme, par exemple, les circulations douces, le commerce de proximité, les besoins en équipements, etc. Mais ils permettent aussi, sur certaines OAP, de maîtriser des constructions de logements, malgré tout nécessaires pour respecter la loi mais de façon raisonnée et adaptée à la taille de

notre commune pour préserver le tissu pavillonnaire, les espaces naturels et agricoles. Ces OAP permettent aussi et bien entendu de faire face aux enjeux de tous ordres : l'urgence climatique, les mutations économiques et la nécessité de conserver un bassin d'emploi ou bien encore l'impact des pollutions sur la santé publique. »

**Christian Proponet**

Adjoint à la Maire en charge de  
l'Aménagement urbain et des  
Mobilités

Retrouvez les cartes et leurs légendes en flashant ce code



# UN RÈGLEMENT D'URBANISME, C'EST QUOI ?

Le nouveau règlement et son plan de zonage sont des pièces clefs du futur PLU. Concrètement ce sont eux qui vont délimiter les différentes zones de la commune en fonction de leur typologie : zones urbaines, économiques, naturelles,

agricoles, résidentielles avec collectifs ou avec quartiers pavillonnaires, etc. C'est aussi ce nouveau règlement qui fixera les règles de construction sur notre commune et de droits des sols à l'intérieur de chacune des zones.

## ● ZONES UA

Espaces de centralité de la commune : centre ancien et historique, quartier qui entoure la place de la Libération et la rue de Gravigny.

### Objectifs principaux :

- Préserver le tissu pavillonnaire et le quartier ancien (Vieux Chilly),
- Renforcer la centralité active autour de la Place de la Libération,
- Préserver le bâti et l'architecture existante sur la rue de Gravigny,
- Préserver le commerce de proximité,
- Protéger les espaces végétalisés,
- Accompagner les mutations liées à l'arrivée du T12 autour de la gare,
- Augmenter les espaces verts,
- Hauteur plafond abaissé.

## ● ZONES UB

Zones urbaines mixtes

### Objectif principal :

- Assurer des continuités entre les centralités (avenue Mazarin, rue François-Mouthon et avenue Pierre-Brossolette).

## ● ZONES UC

Résidences et habitats collectifs

### Objectifs principaux :

- Conserver leur usage résidentiel qualitatif,
- Permettre des espaces verts végétalisés,
- Maîtriser l'évolution des hauteurs en maintenant l'existant,
- Augmenter les espaces verts et le nombre d'arbres.

## ● ZONES UE ET UEI

Grands équipements de la ville & secteur à vocation mixte « d'entrée de ville ».

### Objectifs principaux :

- Permettre le développement des équipements communaux (UE),
- Permettre des activités économiques cohérentes avec le secteur d'entrée de ville (UE1),

## ● ZONES UH

Quartiers pavillonnaires

### Objectifs principaux :

- Préserver le tissu pavillonnaire et sa trame végétale,
- 10% supplémentaire d'espaces verts et augmentation du nombre d'arbres.

## ○ ZONE UZ

Zone rattachée à l'aéroport d'Orly.

## ● ZONES UI

Zones d'activités économiques

### Objectifs principaux :

- Conforter l'emploi et l'économie dans la commune,
- Requalifier et optimiser les parcs d'activités.

## ○ ZONES A

Cela correspond aux actuelles zones agricoles.

### Objectifs principaux :

- Maintenir l'agriculture dans la commune,
- Permettre le développement d'activités agricoles de proximité.

## ○ ZONES N

Ce sont les zones d'espaces naturels.

### Objectifs principaux :

- Préserver les continuités écologiques,
- Protéger les bassins de biodiversité.

10

## LE MOT DE L'ÉLU



« Ce nouveau règlement sur lequel nous avons pris le temps de travailler avec le service urbanisme de la Ville a deux atouts majeurs. D'abord il corrige les erreurs du précédent règlement voté en 2019 en empêchant la surdensification de notre ville et le grignotage des espaces naturels et agricoles. Ce n'est désormais plus possible. Le tissu pavillonnaire est protégé tout comme les espaces végétalisés qui, au contraire, devront croître. Nous augmentons ainsi les surfaces de pleine terre dans toutes les zones avec une véritable ambition de végétalisation. Les équilibres de notre ville seront désormais respectés.

Par ailleurs, ce règlement, c'est notre plus grande fierté, est le fruit d'une écoute attentive et d'un dialogue continu. Nous avons pris en considération aussi bien les attentes exprimées par les Chiroquois tout au long du processus de concertation (réunions publiques, questionnaire, mails,...) par les personnes publiques associées mais aussi celles qui nous sont faites lors de l'instruction des permis. »

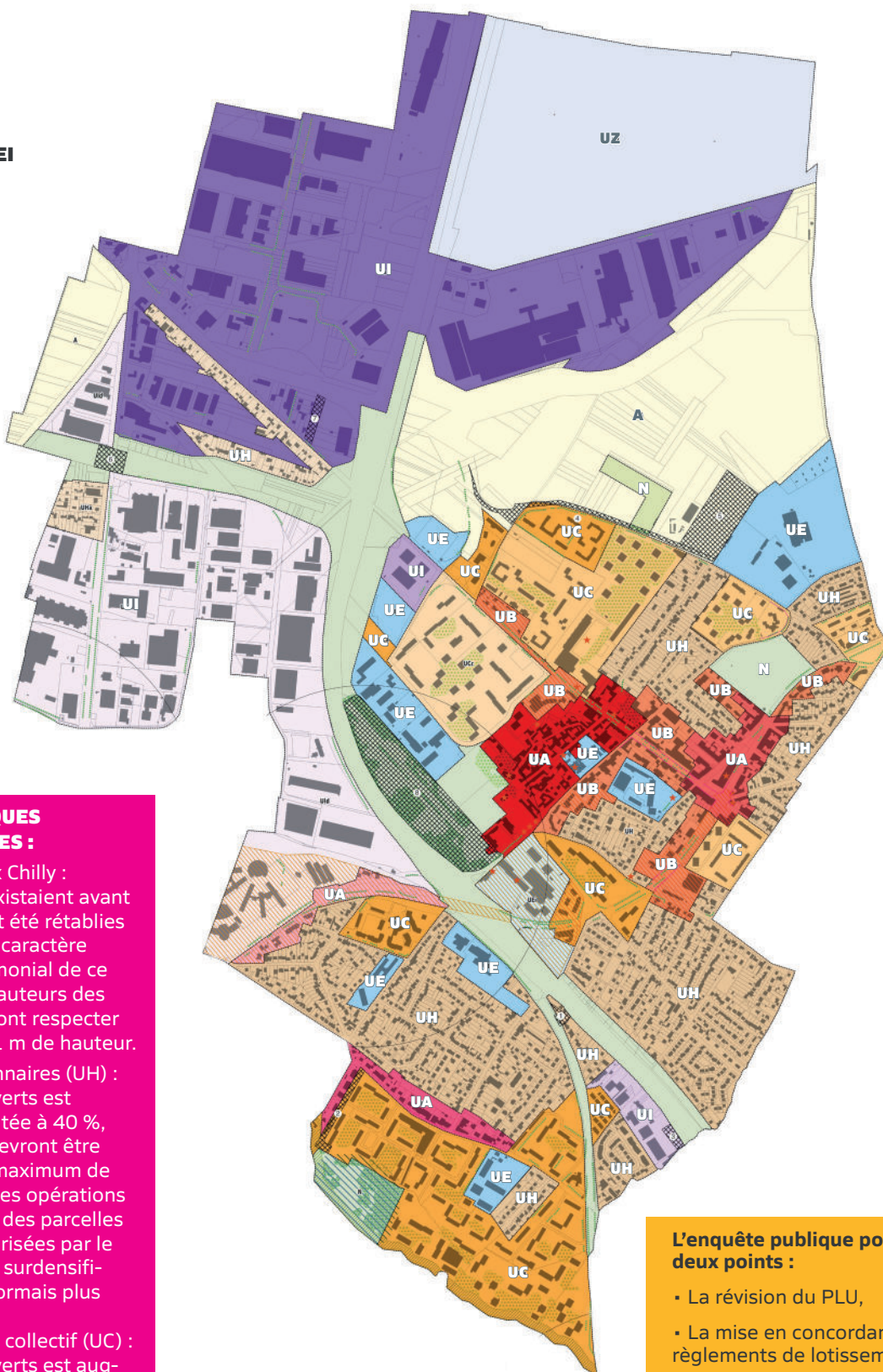
**Eddy POLICE**

Conseiller municipal délégué à l'Urbanisme réglementaire

## LE NOUVEAU PLAN DE ZONAGE

9 zones, avec chacune une nomenclature spécifique, pour prendre en compte les caractéristiques et vocations des différents quartiers de notre commune (cf page 10).

- ZONES UA
- ZONES UB
- ZONES UC
- ZONES UE ET UEI
- ZONES UH
- ZONE UZ
- ZONES UI
- ZONES A
- ZONES N

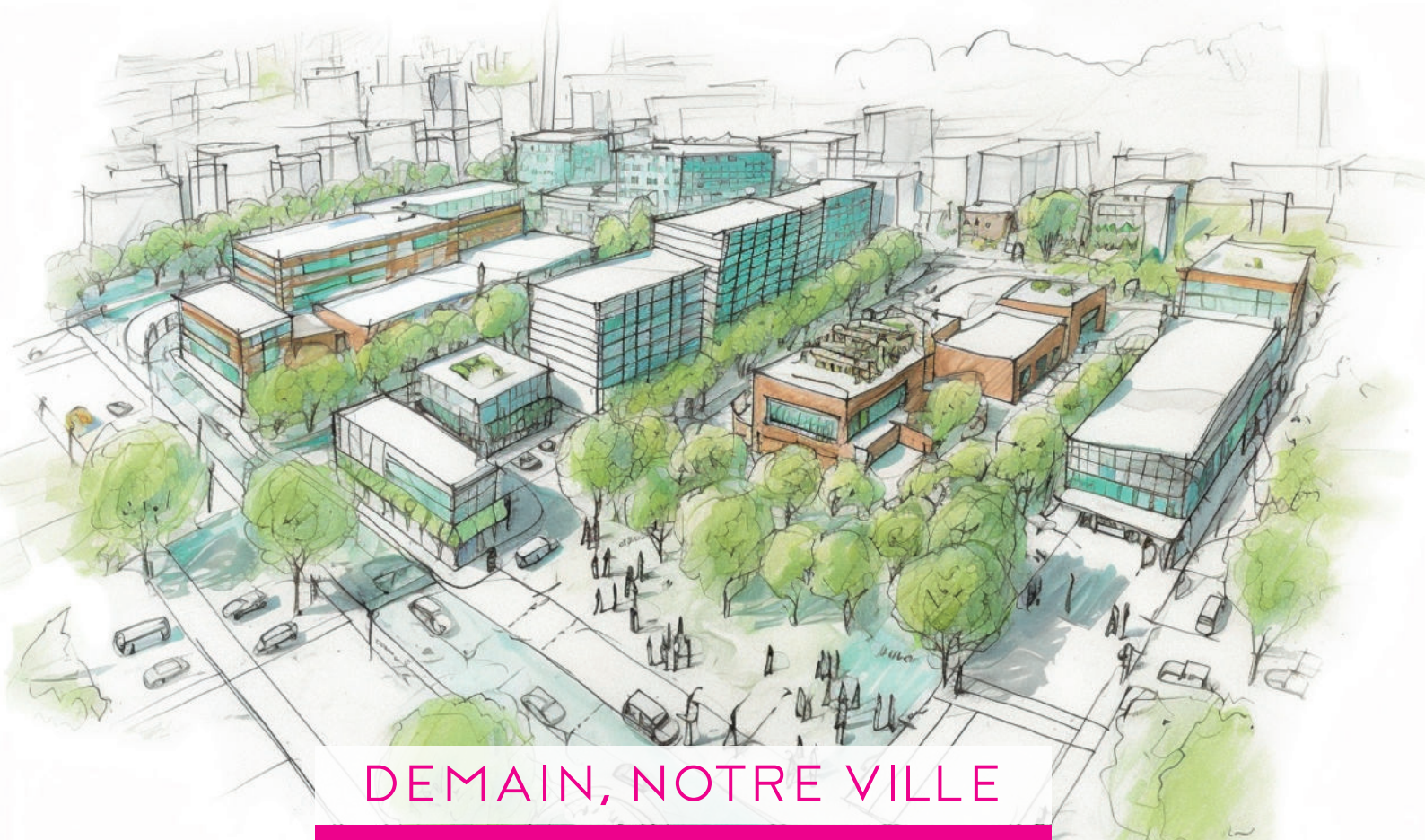


### ZOOM SUR QUELQUES NOUVELLES RÈGLES :

- Quartier du Vieux Chilly : Les hauteurs qui existaient avant le PLU de 2019 ont été rétablies afin de protéger le caractère historique et patrimonial de ce secteur. Ainsi les hauteurs des constructions devront respecter un maximum de 11 m de hauteur.
- Quartiers pavillonnaires (UH) : La part d'espaces verts est désormais augmentée à 40 %, les constructions devront être en retrait avec un maximum de 11 m de hauteur. Les opérations de remembrement des parcelles pavillonnaires autorisées par le PLU de 2019 et de surdensification ne sont désormais plus possibles.
- Secteur d'habitat collectif (UC) : La part d'espaces verts est augmentée à 30 %.

### L'enquête publique portera sur deux points :

- La révision du PLU,
- La mise en concordance des règlements de lotissements.



## DEMAIN, NOTRE VILLE

**À VOUS LA PAROLE ! VENEZ PARTICIPER ET VOUS EXPRIMER :**

### **RÉUNION PUBLIQUE**

Dédiée au lancement de l'enquête publique  
Mardi 3 octobre à partir de 20h  
Agora – Complexe sportif Jesse Owens

**▪ ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
DU 4 OCTOBRE, 9H AU 4 NOVEMBRE, 12H**

**▪ Consultation du dossier :**

Site de la ville : [www.ville-chilly-mazarin.fr](http://www.ville-chilly-mazarin.fr)  
Et à la Cité administrative • 2<sup>e</sup> étage - Bureau 10

**▪ Permanences du commissaire enquêteur : Cité Administrative - 31 avenue Pierre Brossolette**

Mercredi 4 octobre 2023 • 9h - 12h,  
Mardi 10 octobre 2023 • 16h - 19h,  
Mercredi 18 octobre 2023 • de 9h - 12h,  
Jeudi 26 octobre 2023 • 14h30 - 17h30,  
Samedi 4 novembre 2023 • 9h - 12h.

**▪ Transmission des observations :**

• sur le registre disponible à la Cité Administrative • 2<sup>e</sup> étage - Bureau 10  
• par courriel à [ep.plu@ville-chilly-mazarin.fr](mailto:ep.plu@ville-chilly-mazarin.fr)  
• par courrier postal : A l'attention de M. le Commissaire Enquêteur – Enquête publique PLU  
• Mairie de Chilly-Mazarin – Place du 8 Mai 1945 – 91380 Chilly-Mazarin

**POUR VOUS INFORMER :**

[www.ville-chilly-mazarin.fr](http://www.ville-chilly-mazarin.fr) Rubrique La Ville / Urbanisme / Projet de révision du PLU  
ou en scannant ce QR Code

